



COMMUNIQUÉ

La maire de Levallois-Perret doit respecter la laïcité

Dans le bulletin municipal de Levallois-Perret, la maire annonce la retransmission en direct sur écran géant dans les jardins de l'hôtel-de-ville de la messe qui sera célébrée par le pape Place de la Concorde, le 26 septembre 2026, ainsi que de la « *prière à la grotte, [du] discours devant les évêques de France et [de la] procession aux flambeaux* » qui se dérouleront à Lourdes, le lendemain. Il s'agit de cérémonies indiscutablement cultuelles dont la diffusion par la commune constitue à la fois une violation de l'obligation de stricte neutralité qu'imposent aux collectivités publiques la Constitution et la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, protectrice de la liberté de conscience de tous, et un détournement au profit du culte catholique des moyens du service public d'information municipale.

La fédération des Hauts-de-Seine de la Libre Pensée a donc adressé un recours gracieux à la maire de Levallois-Perret par lequel elle lui demande de retirer sa décision de retransmettre ces manifestations cultuelles sur écran géant dans les jardins de l'hôtel-de-ville.

La Libre Pensée des Hauts-de-Seine tiendra informée la population des suites qui seront données à ce recours gracieux.

Le 13 septembre 2026